



## *Elections au Comité national de la recherche scientifique - Scrutin 2004*

### **PROFESSION DE FOI - COLLÈGE C** ***LISTE SNCS-FSU***

Des listes du SNCS dans les collèges C - ITA : une première, pourquoi ?

Des ITA se syndiquent au SNCS pour se reconnaître au sein de la FSU, première fédération de la Fonction publique. Depuis 4 ans, le SNCS a ouvert son champ de syndicalisation traditionnel chercheur vers celui des ITA. Face à la multiplication des statuts et à la diversification des tâches et des compétences, il peut ainsi intégrer dans une stratégie de défense du personnel une sensibilité et une défense de la politique de recherche fondamentale. Si aujourd'hui cette démarche en est à son commencement, il est important de proposer cette orientation à l'ensemble des ITA des EPST.

*Pour la première fois, le SNCS se présente à vous à l'occasion des élections au Comité national de la recherche scientifique pour défendre les idées suivantes :*

- prise en compte de la contribution réelle des ITA à la vie du laboratoire pour leur évaluation et celle de leur structure ;
- instauration d'une évaluation rigoureuse, transparente de l'activité et des compétences professionnelles de l'agent ;
- mise en place des plans de carrière des agents, intégrés dans la stratégie du laboratoire et de la discipline ;
- adéquation entre les plans de formation personnelle des agents et le projet scientifique du laboratoire ou de la discipline ;
- droit à la publication et à la propriété intellectuelle, adapté à la contribution réelle de l'agent ;
- consultation systématique et prise en compte des avis des ingénieurs et techniciens ou des agents qualifiés lors de la mise en place de projets qui nécessitent leurs collaborations technologiques.
- maintien du collège C au sein des sections du Comité national avec ses prérogatives : les élus C ont un rôle déterminant au moment de l'évaluation des unités de recherche (prise en compte du fonctionnement de l'unité en rapport avec l'activité des ITA/IATOS, relation entre les ITA/IATOS et les chercheurs et enseignants-chercheurs). Les jurys de recrutement des ITA au CNRS doivent obligatoirement comporter un élu C. Les remises en cause proposées par la direction du CNRS du nombre d'élus dans les sections risquent d'aboutir à la réduction voire la suppression des 3 élus C par section du Comité national. Le SNCS ne peut accepter une telle remise en cause du rôle des ITA au CNRS.

DANS LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE REFLEXION SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, LA CONTRIBUTION DES INGENIEURS, TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS A LA CONJONCTURE ET A LA PROSPECTIVE DOIT ETRE SOLLICITEE EN TANT QUE TELLE.

Ces élections au Comité national de la recherche scientifique se tiennent dans un contexte catastrophique pour la recherche publique : baisse drastique du budget de la recherche, suppression d'emplois scientifiques statutaires chercheurs et ITA, pilotage renforcé du ministère, suppression de postes dans les universités ... Les élus SNCS ont particulièrement contribué à informer et mobiliser la communauté scientifique pour défendre la recherche publique notamment lors de la réunion plénière extraordinaire du Comité national en juin 2003 tenue contre l'avis du ministère.

Aujourd'hui, le SNCS et ses élus au Comité national, comme l'ensemble de la communauté scientifique, se sont engagés dans le large mouvement initié par le collectif « Sauvons la recherche ». Il est clair que la détermination du gouvernement n'est pas due à une mauvaise situation budgétaire, mais à une vision idéologique de la recherche qui privilégie la précarisation de l'emploi scientifique et le pilotage vers des applications à court terme.

Grâce à la forte mobilisation de l'ensemble des personnels de la recherche publique, le gouvernement a rendu les postes chercheurs et ITA supprimés au budget 2004. Le SNCS reste vigilant pour que l'ensemble des postes chercheurs et ITA soit pourvu par concours avant la fin 2004.

Le SNCS revendique un budget de la recherche à la hauteur des enjeux nationaux et internationaux (social, culturel et économique) et une augmentation de l'emploi scientifique chercheur et ITA dans le cadre de la fonction publique. C'est pour cela que le SNCS exige dès 2005, un budget qui conduisent réellement à 3 % du PIB avant 2010, et à un plan pluriannuel de l'emploi scientifique.

*Vu les candidats, le 14 mai 2004*